

**Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Coinches  
séance du 23/10/2020**

L' an 2020, le 23 Octobre à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de LEMAIRE Anthony Maire

M. LEMAIRE Anthony, Maire, Mmes : BATOT Séverine, UNTERHALT Danièle, VINCENT Gisèle, MM : BRESCH Sébastien, CHACHAY Silvère, FUNFSCHILLING Jérôme, GUNSETT Jean-François, HATTON Laurent, MERGY Francis, RINGOT Hubert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11

Date de la convocation : 12/10/2020

Date d'affichage : 12/10/2020

Mme VINCENT Gisèle Secrétaire

*réf* : 2020/49 : **CAMPAGNE DE DISTILLATION 2020/2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE la période de distillation pour la campagne 2020/2021 comme suit :

- du lundi 16 novembre 2020 au vendredi 09 avril 2021

et les tarifs par journée à :

- 15 € pour les habitants de la commune,

- 30 € pour les personnes de l'extérieur (caution de 150 € à la réservation).

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

*réf* : 2020/50 : **RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à renouveler pour une durée de trois ans, le contrat qui lie la Commune à la Société SEGILOG relatif à l'acquisition de logiciels et à la prestation de services (maintenance, formation du personnel ...).

Ce contrat porte le numéro 2020.09.1089.05.000.M00.004821 et s'élève à 2 160.00 euros H.T. pour chaque année.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

*réf* : 2020/51 : **RADAR PEDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis reçus concernant l'acquisition d'un radar pédagogique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix POUR et 2 voix CONTRE

- ACCEPTE le devis présenté par l'entreprise ELANCITE pour un montant de 1 987.00 € H.T. soit 2 384.40 € T.T.C.

- DONNE pouvoir au Maire.

A la majorité (pour : 9 contre : 2 abstentions : 0)

*réf* : 2020/52 : **CHAUFFAGE MAIRIE - ECOLE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis reçus concernant les travaux de rénovation du chauffage mairie - école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE le devis présenté par l'entreprise AEP SERVICES pour un montant de 8 524.33 € H.T. soit 10 229.20 € T.T.C.

- SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental des Vosges et à tous autres organismes.

- DONNE pouvoir au Maire.

Monsieur FUNFSCHILLING n'a pas pris part au vote

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**SOMMAIRE**

CAMPAGNE DE DISTILLATION 2020/2021

RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG

RADAR PEDAGOGIQUE

CHAUFFAGE MAIRIE - ECOLE

<b>LEMAIRE Anthony</b>	<b>RINGOT Hubert</b>
<b>UNTERHALT Danièle</b>	<b>BATOT Séverine</b>
<b>CHACHAY Silvère</b>	<b>HATTON Laurent</b>
<b>FUNFSCHILLING Jérôme</b>	<b>MERGY Francis</b>
<b>VINCENT Gisèle</b>	<b>BRESCH Sébastien</b>
<b>GUNSETT Jean-François</b>	